

# AGRANDISSEMENT CIMETIERE

Depuis 3 ou 4 décennies, les conseils municipaux successifs ont évoqué un agrandissement du cimetière : le nombre de concessions disponibles étant très limité. Le projet, déjà budgétisé pour les études préalables, avance. Le terrain sera prochainement acheté et nous pourrons programmer les travaux. Un plan ci-dessous permet de visualiser la position.

L'ossuaire et le columbarium devraient être installés en 2019.



La concession d'une tombe doit être renouvelée par le titulaire ou l'un de ses héritiers. En l'absence de renouvellement les terrains font retour à la commune.

La demande de renouvellement peut être faite avant l'expiration dans le délai maximum de 2 ans.

Lorsqu'une concession n'a pas été renouvelée dans sa période d'expiration ou dans les 2 années qui suivent, le renouvellement n'est plus de droit.

Des petits panneaux signalent aux familles les expirations.

***Pour les modalités de renouvellement : se renseigner en mairie.***

